

# Commune de Mours Saint Eusèbe

Réunion publique du 28 octobre  
2021

Aménagement de la Rue du  
Royans et extension du  
réseau d'assainissement de  
la rue du Royans et chemin  
Claude Marce



# LES INTERVENANTS

Maîtres d'Ouvrage	Maîtres d'Œuvre	Entreprises
Mairie de Mours Saint Eusèbe (part VRD, espaces verts, réseau eau potable)	Bureau d'études ISAP	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lot 1 VRD : CHEVAL TP</li><li>- Lot 2 EV : VALENTE</li><li>- Lot 3 AEP : NGE / GUINTOLI</li></ul>
Valence Romans Agglo Direction Assainissement (eaux usées et eaux pluviales)	SUEZ Consulting	Groupe SOGEA / CHAPON / CHEVAL TP
Valence Romans Agglo Direction Eclairage (éclairage)	VRA – Service Eclairage	Entreprise ENGIE INEO
Enedis et Orange (enfouissement des lignes aériennes)	SDED	Entreprise SPIE

# SITUATION DU PROJET



# SITUATION DU PROJET

**La Rue du Royans, c'est actuellement :**

- une route Départementale RD52A ;  
reliant entre autres la commune de Mours  
Saint Eusèbe et celle de Romans sur Is.
- **d'une longueur d'environ 1,150 Km**
- une traversée de zone artisanale et une  
desserte pour des quartiers d'habitations  
en voie d'extension
- l'accès principal à une maison médicalisée  
EOVI mais aussi à bon nombre de  
bâtiments professionnels
- une route calibrée de 6,00 à 7,00m de  
large ; sans piste cyclable ni trottoir
- avec une emprise foncière fluctuant de  
7,50m à 11,00m
- **une route fréquentée par 2 861 véhicules /  
jour ; dont 2,6% de poids lourds et bus**
- sans aménagement de sécurité, ni de  
traitement paysager et avec des réseaux  
vieillissants et/ou absents



Valence  
Romans  
**AGGL**

# LE PROJET D'AMENAGEMENT



# OBJECTIFS

- Traiter de manière homogène l'aménagement, du Nord au Sud, sans discontinuité ; avec le maintien d'une limitation de vitesse à 50Km/h
- Aménager une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) sur l'ensemble du tronçon
- Inciter le ralentissement des véhicules, en :
  - Installant des bordures T2 béton de part et d'autre de la nouvelle voie et en la recalibrant à une largeur uniforme de 6,00m
  - Créant deux mini giratoires franchissables
- Sécuriser les circulations piétonnes sur les trottoirs et les traversées de voiries, en :
  - Créant des trottoirs normalisés Largeur 1,40m minimum, en béton poreux ; prioritairement côté Ouest sur la totalité du tronçon, sans discontinuité
  - Aménageant et en mettant aux normes les trottoirs et accès PMR
  - Installant du mobilier urbain



# OBJECTIFS

- Offrir aux cyclistes un vrai espace sécurisé pour la pratique du vélo, en :

- Créant ces 2 pistes cyclables, à même hauteur que la voirie ; sur l'ensemble du tronçon, sans discontinuité ; largeur 1,50m

- Améliorer l'esthétique paysagère de la Rue du Royans, en :

- Créant des alignements d'arbres,
- Aménagement des poches « vertes »,
- Traitant de manière qualitative le carrefour Rue des Alpes/Rue du Royans au Nord et l'Entrée Sud côté Romans sur Isère

- Offrir aux riverains et aux entreprises adjacentes, des infrastructures et réseaux de qualité en :

- Étendant les réseaux existants sur tout le périmètre du projet ,
- Installant des mâts d'éclairage sur tout le linéaire,
- Améliorant la gestion des eaux pluviales,
- Créant un vrai réseau d'assainissement collectif eaux usées,
- Enfouissant toutes les lignes aériennes existantes (Enedis et Orange)



# OBJECTIFS

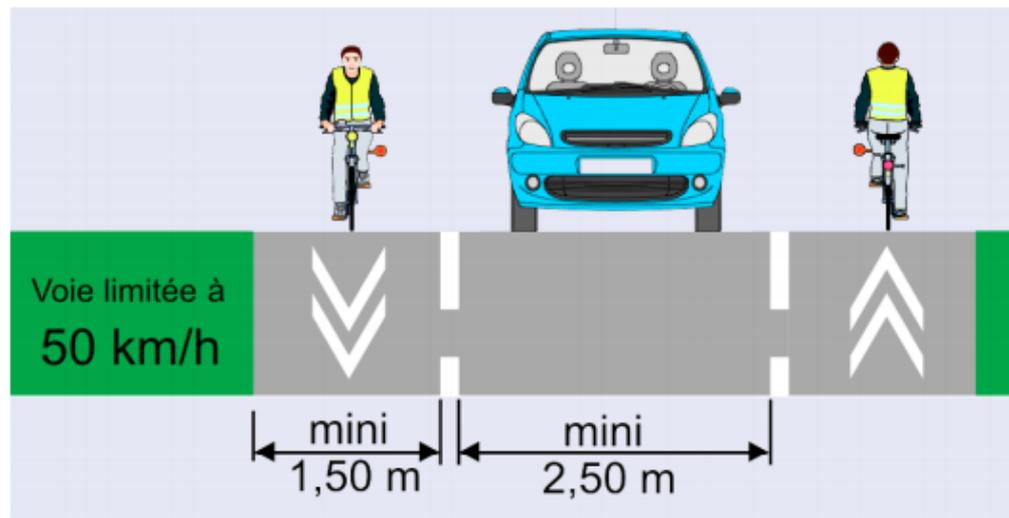
Aménagement de cette voirie en une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) avec les points récapitulatif suivants :

- 1 voie centrale de 2,70m (entre lignages latéraux)
- 1 bande cyclable latérale de 1,50m chacune, entre lignages
- Soit une emprise globale de 6,00m, (« largeur roulable ») entre bordures T2, hors trottoirs



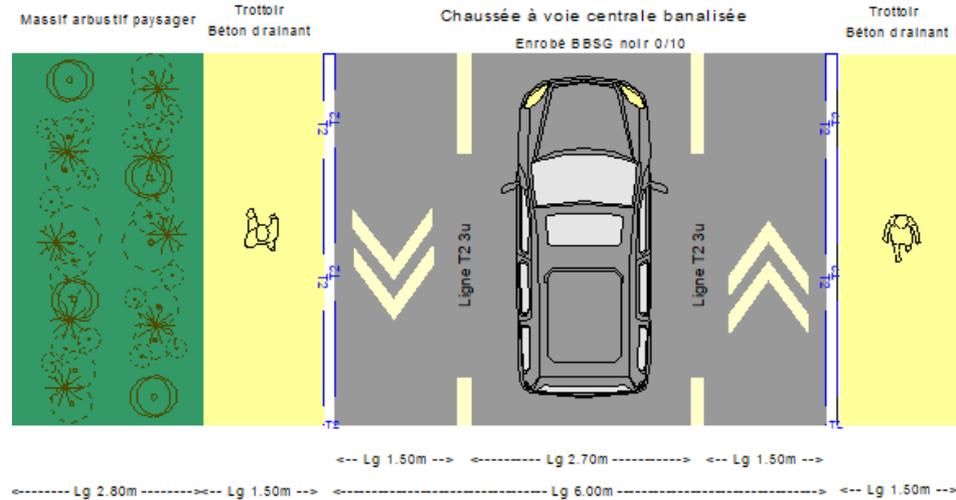
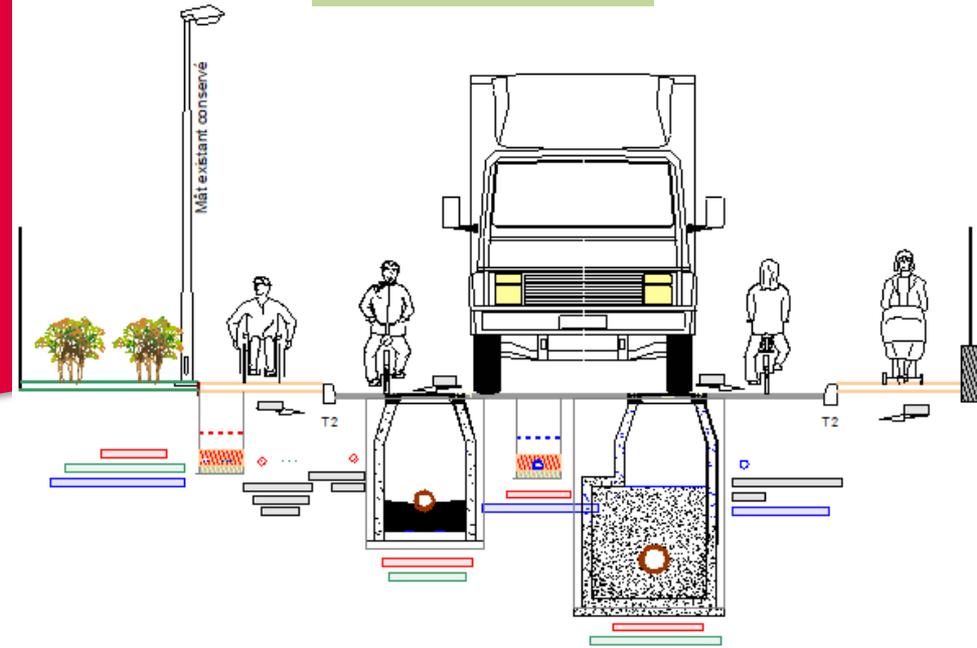
Principe de fonctionnement d'une CVCB

Source : Cerema

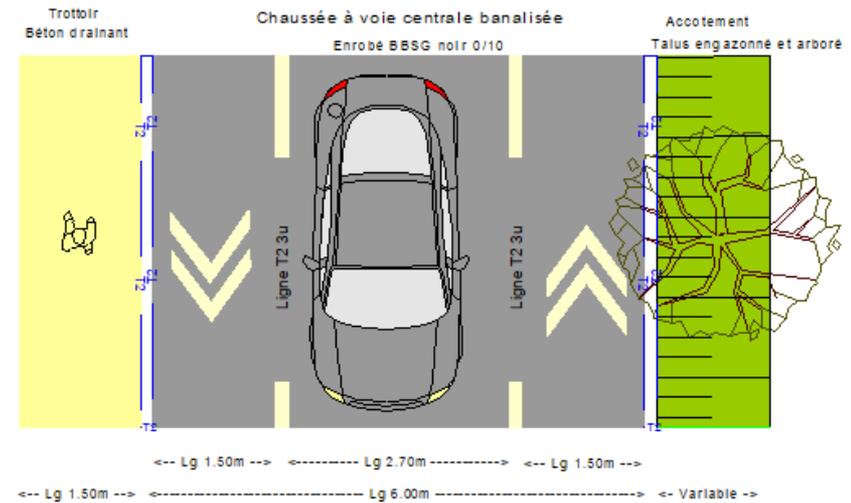
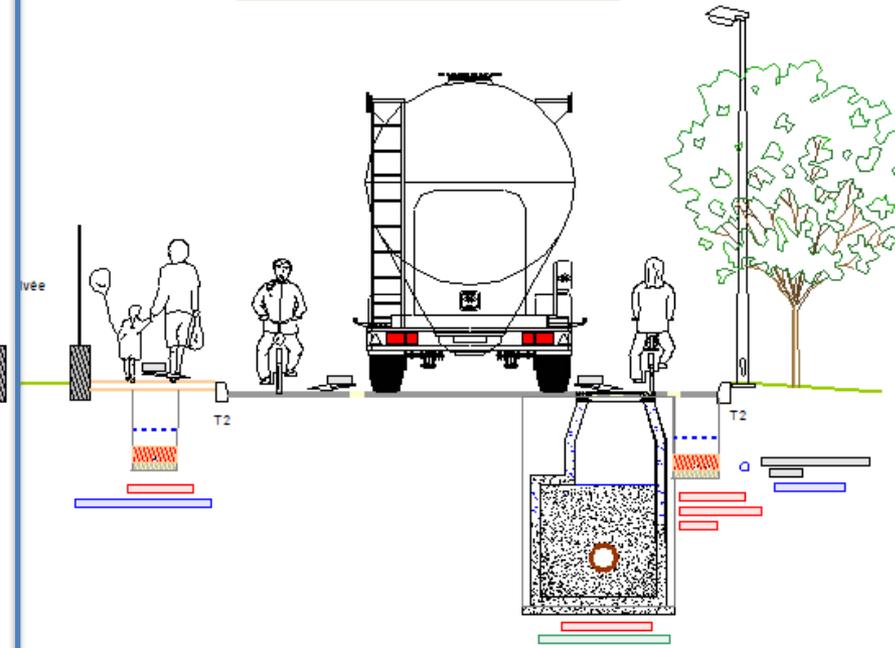


Source : Cerema Centre-Est

### Profil type SUD



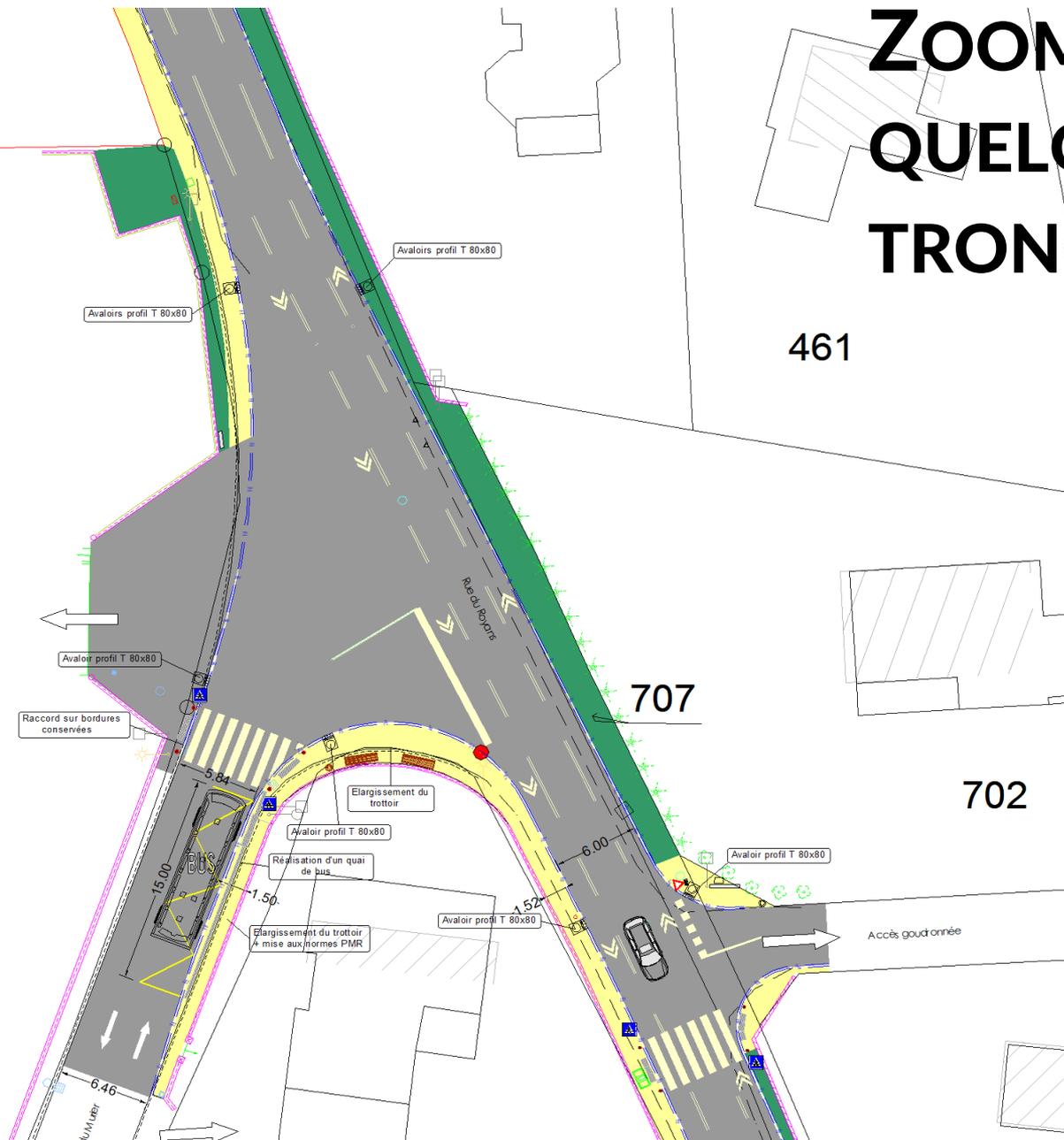
### Profil type NORD





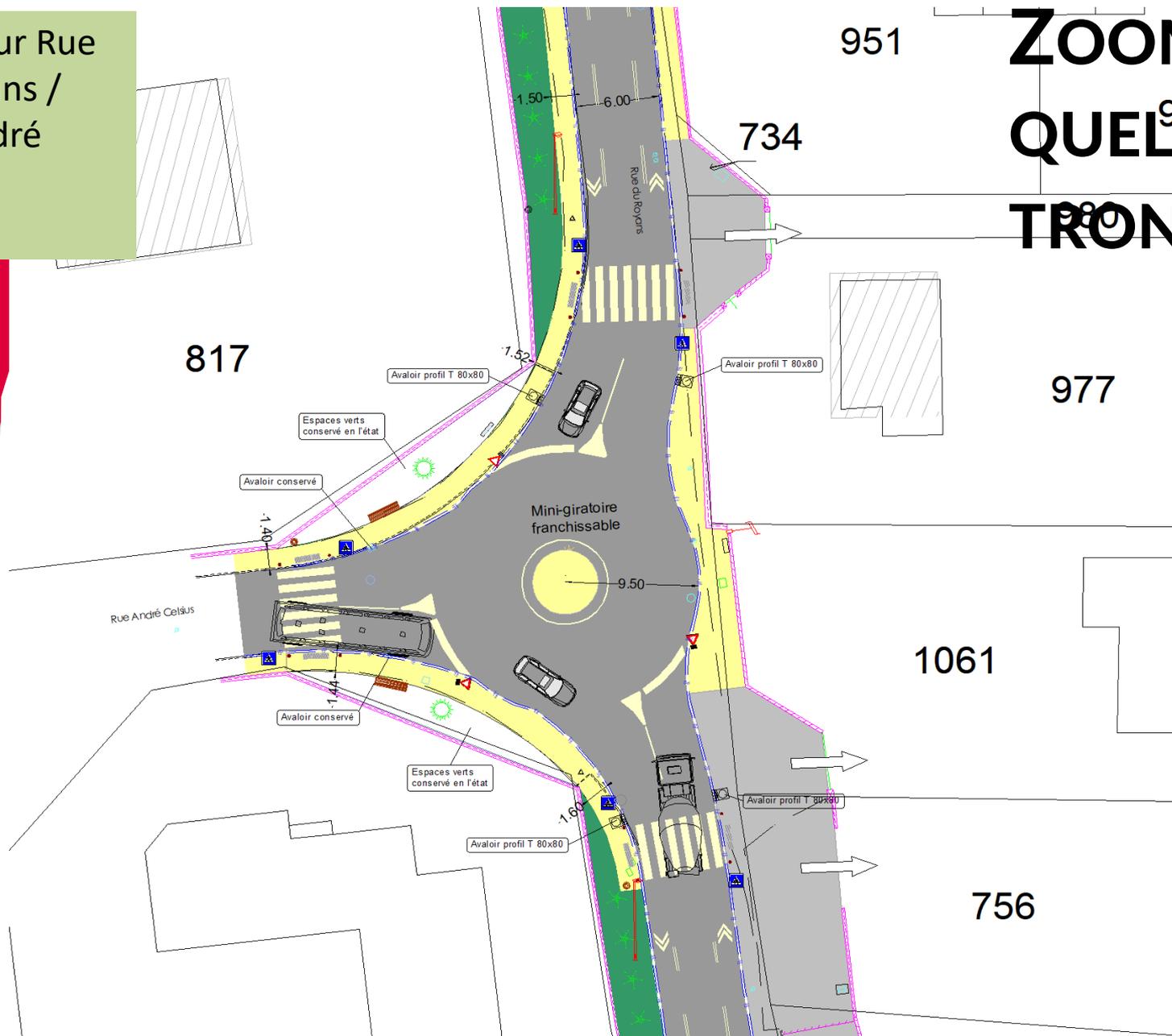
Carrefour Rue  
du Royans /  
Chemin des  
Mûriers  
au CENTRE

# ZOOM SUR QUELQUES TRONÇONS



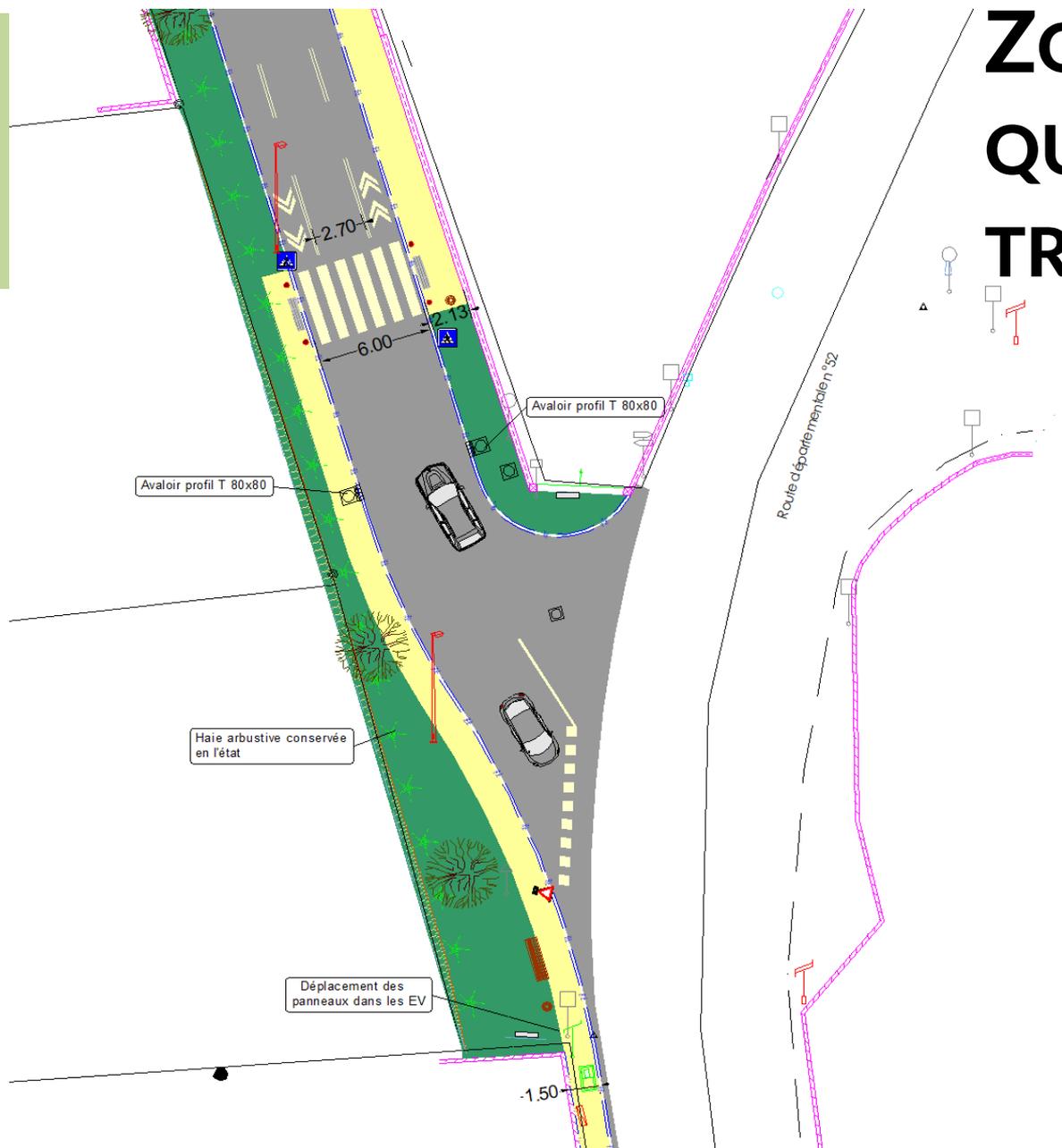
Carrefour Rue  
du Royans /  
Rue André  
Celsius  
au SUD

# ZOOM SUR QUELQUES TRONÇONS



Jonction Rue  
du Royans /  
Commune de  
Romans sur Is.  
au SUD

# ZOOM SUR QUELQUES TRONÇONS



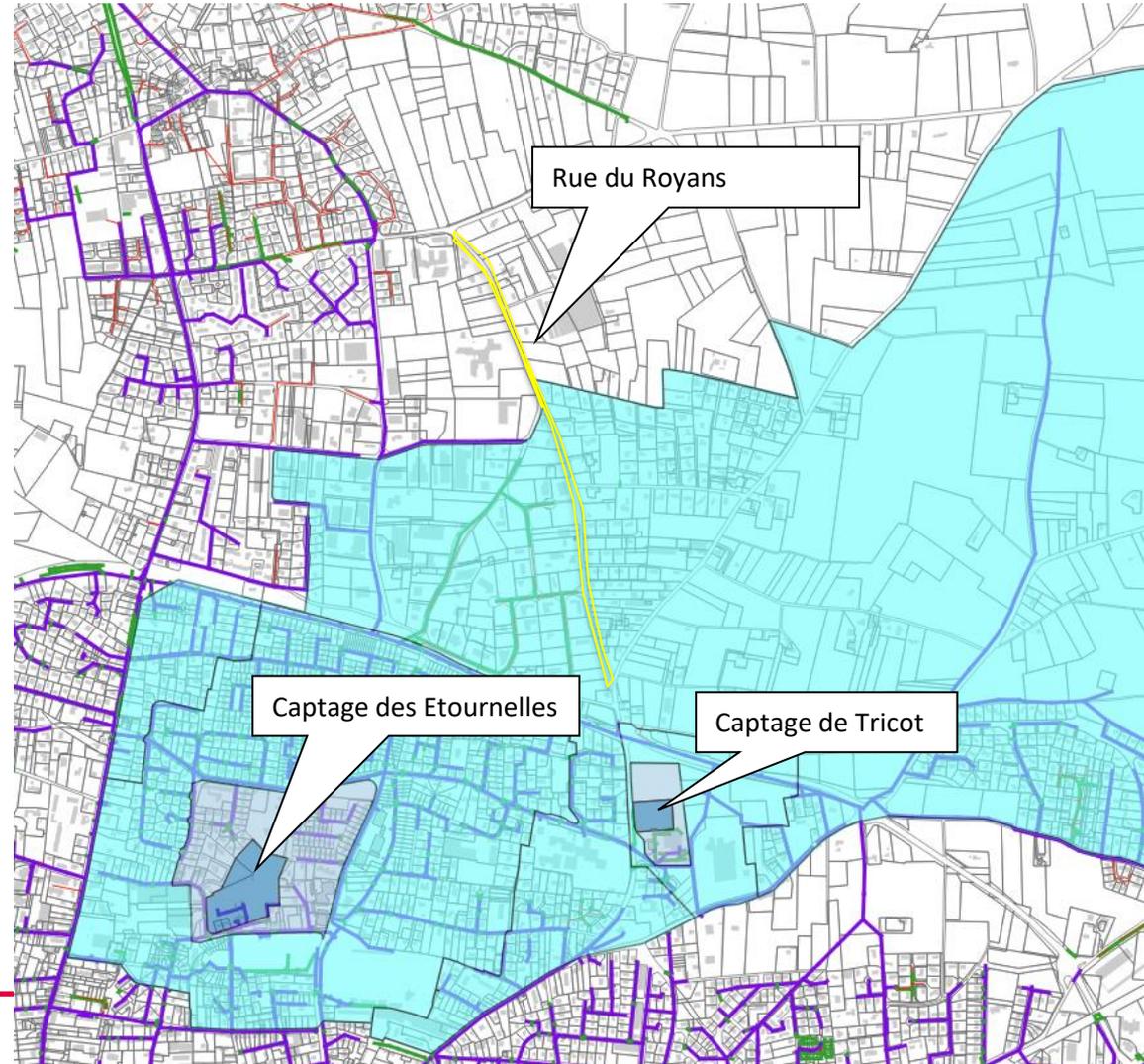
# ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

Valence  
Romans  
**AGGL**



# OBJECTIFS ET ENJEUX DES OPÉRATIONS

- Enjeux sanitaires liés à la protection des captages d'eau potable du Tricot et des Etournelles



# LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

## Eaux Usées :

- Rue du Royans et rue du Vercors
  - 1,7 kml de réseau en fonte et polypro DN200mm
  - 59 branchements
- Chemin Claude Marce
  - 630 ml de réseau en polypropylène en DN200mm
  - 200 ml de conduite de refoulement en PEHD DN65mm
  - 36 branchements
  - 1 poste de relevage

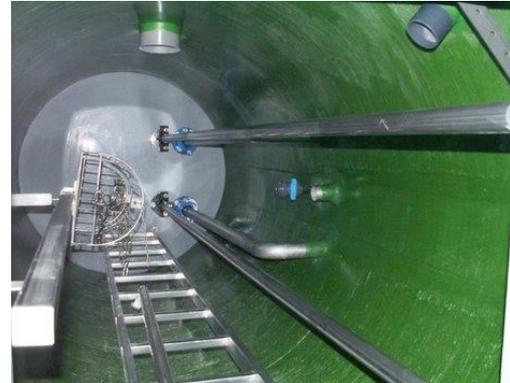
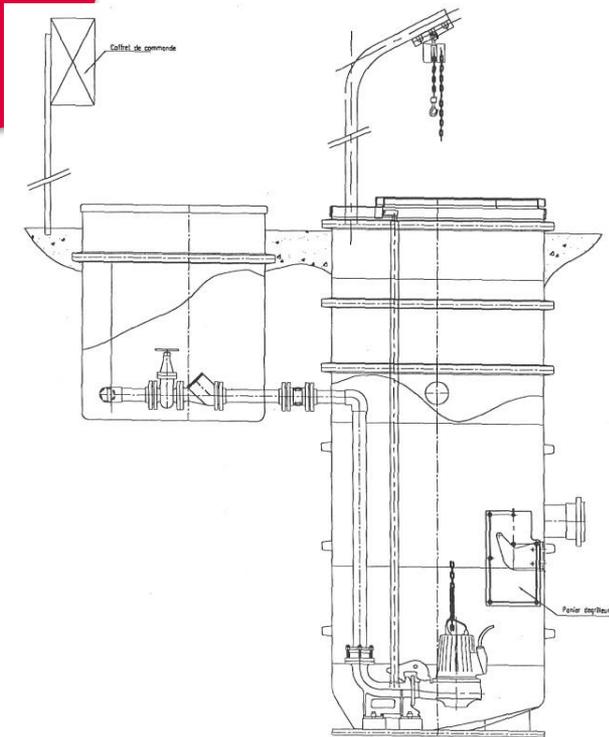
## Eaux Pluviales rue du Royans :

- 1,1 kml de tranchées drainantes

# PHOTOS DE TRAVAUX RÉSEAU



# POSTE DE REFOULEMENT



# PERTURBATIONS ATTENDUES

- **Circulation en alternat :**

Travaux sur demi-chaussée avec feux circulation alternée

- **Route barrée :**

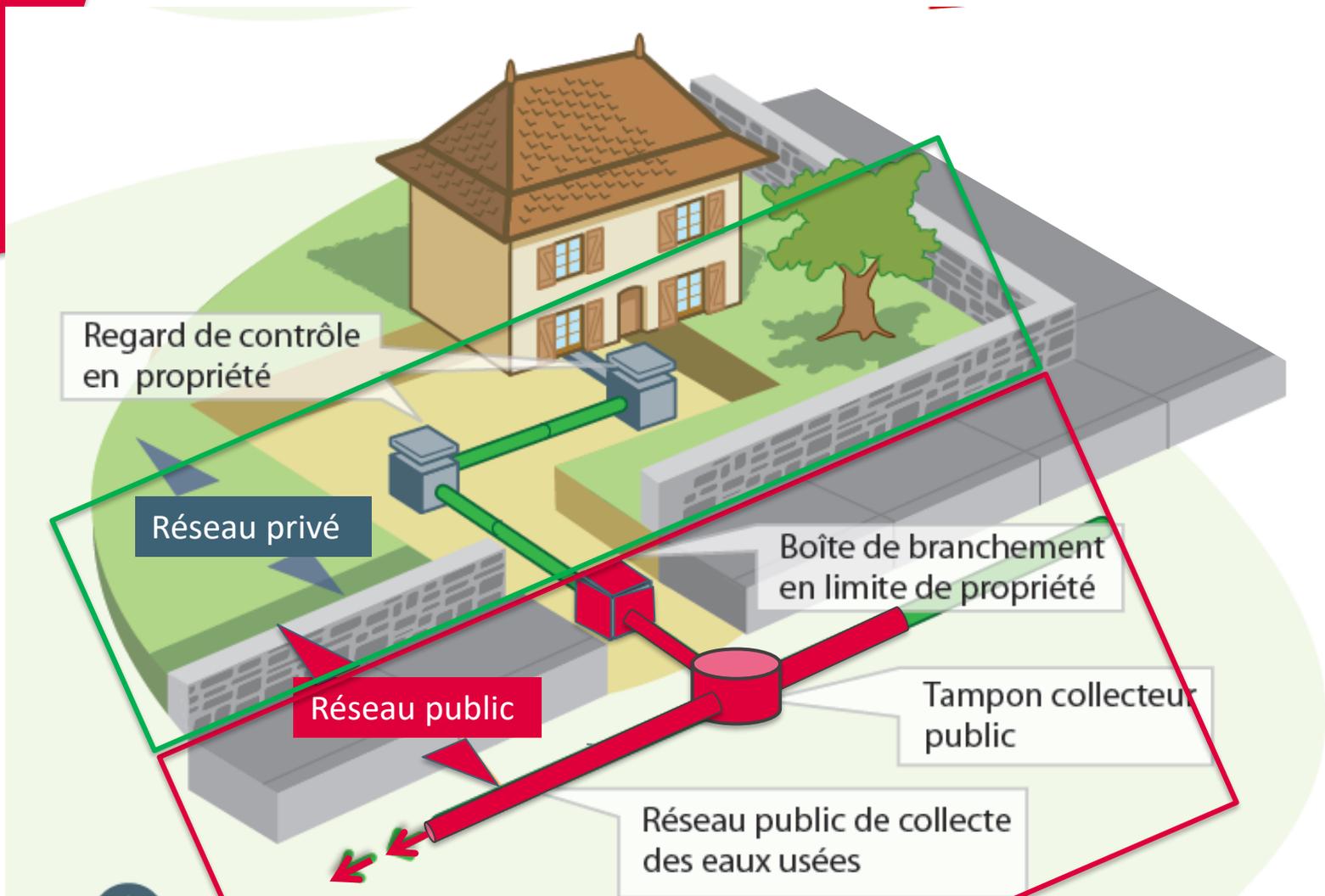
Sur portions où le travail en demi-chaussée n'est pas possible

Maintien d'accès aux riverains soir et week-end

# PERTURBATIONS ATTENDUES



# LE RACCORDEMENT



# I LE RACCORDEMENT (PARTIE PUBLIQUE)

- **Aspects technique :**

- Lors de la réalisation d'une extension du réseau d'assainissement → la partie publique du branchement est réalisée d'office par l'Agglo.
- Mise en place d'un **tabouret de branchement en limite de propriété** (emplacement déterminé lors des enquêtes branchement avec le MOE )
- Entretien de la partie publique (curage, réparation...) assuré par Valence Romans Agglo

# I LE RACCORDEMENT (PARTIE PRIVÉE)

- Aspects réglementaires :

Les **eaux usées** et les **eaux pluviales** doivent être **séparées**.

- ✓ Eaux pluviales (y compris eaux de piscine) : gestion sur la parcelle, rejet **INTERDIT** au réseau d'assainissement.
- ✓ Eaux usées : raccordement au réseau.

La **fosse septique** doit être by-passée, vidée et désinfectée. Elle pourra éventuellement servir de stockage pour des eaux pluviales ou être comblée.

# I LE RACCORDEMENT (PARTIE PRIVÉE)

- Aspect technique :
  - ✓ La conduite de branchement sera de Ø125mm minimum, Ø160 mm conseillé. Elle sera posée avec une pente de 3 cm/m, 3 % (tolérance à 1cm/m en cas d'impossibilité).
  - ✓ La conduite sera mise en place à une profondeur minimum d'environ 1 mètre de manière à avoir 0,80m de couverture sur le tuyau.
  - ✓ Des regards seront mis en place sur le tracé de la conduite à chaque changement de direction et au moins tous les 80 mètres.

# POINT PREVENTION

- On parle de tout à l'égout **MAIS** nos égouts n'aiment vraiment pas :
  - Les lingettes
  - Les huiles de vidanges et autres corps gras
  - Les peintures, solvants et produits chimiques
  - Les produits de nettoyage et détergents complexe
  - Les vidanges de piscines

# POINT PREVENTION

**INFO USAGERS**  
**STOP AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES !**

Mieux encore, pour la préservation de notre environnement, limitons l'usage des lingettes jetables !

+ d'infos : Direction du territoire et du développement durable  
Pôle exploitation Assainissement / 04 75 75 41 50

valence romans AGGL



# **| PARTICIPATIONS FINANCIÈRES POUR LES USAGERS**

- ❑ Coût branchement public : environ 1800 € HT avec TVA 10% (si logement > 2 ans) soit 1980 € TTC
- ❑ Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : 900 € par logement existant, quelle que soit la surface.

Total des dépenses pour le raccordement : environ **2880 € TTC**  
**HORS TRAVAUX EN PARTIE PRIVEE**

# REDEVANCE ASSAINISSEMENT

☐ La part assainissement est annexée au prix de l'eau

→ **19 €HT abonnement (part fixe)**

+

→ **1,16 € HT/m<sup>3</sup> (part variable)**

par exemple pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> :  
19 € + 1,16 €\*120 =158,2 € HT/an (TVA de 10 %)

**Redevance Agence de l'Eau non comprise : 0,15 € HT/m<sup>3</sup>**

# APRÈS LA PHASE TRAVAUX...

Mise en service réseau

- Après réception des travaux par la Communauté d'Agglomération

Notification usager

- Un courrier est adressé au propriétaire
  - Date de mise en service du réseau de collecte
  - Rappelle des obligations : **2 ans** pour se raccorder à partir de la mise en service du réseau (Article 1331-1 du Code de la Santé Publique)

Facturation partie publique des travaux

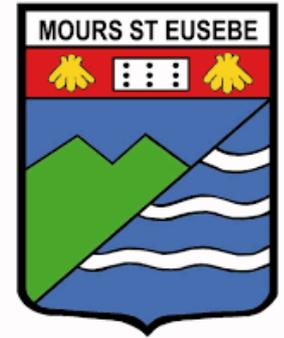
- Dans les 6 mois qui suivent la mise en service du réseau (Article L1331-2 du Code de la Santé Publique)

Facturation redevance PFAC

- L'utilisateur informe l'Agglo de son raccordement au réseau d'assainissement public
- La Redevance assainissement (PFAC) sera facturée **une fois le raccordement réalisé** (Loi de Finances 14 mars 2012 - article 30)

Valence  
Romans  
**AGGL**

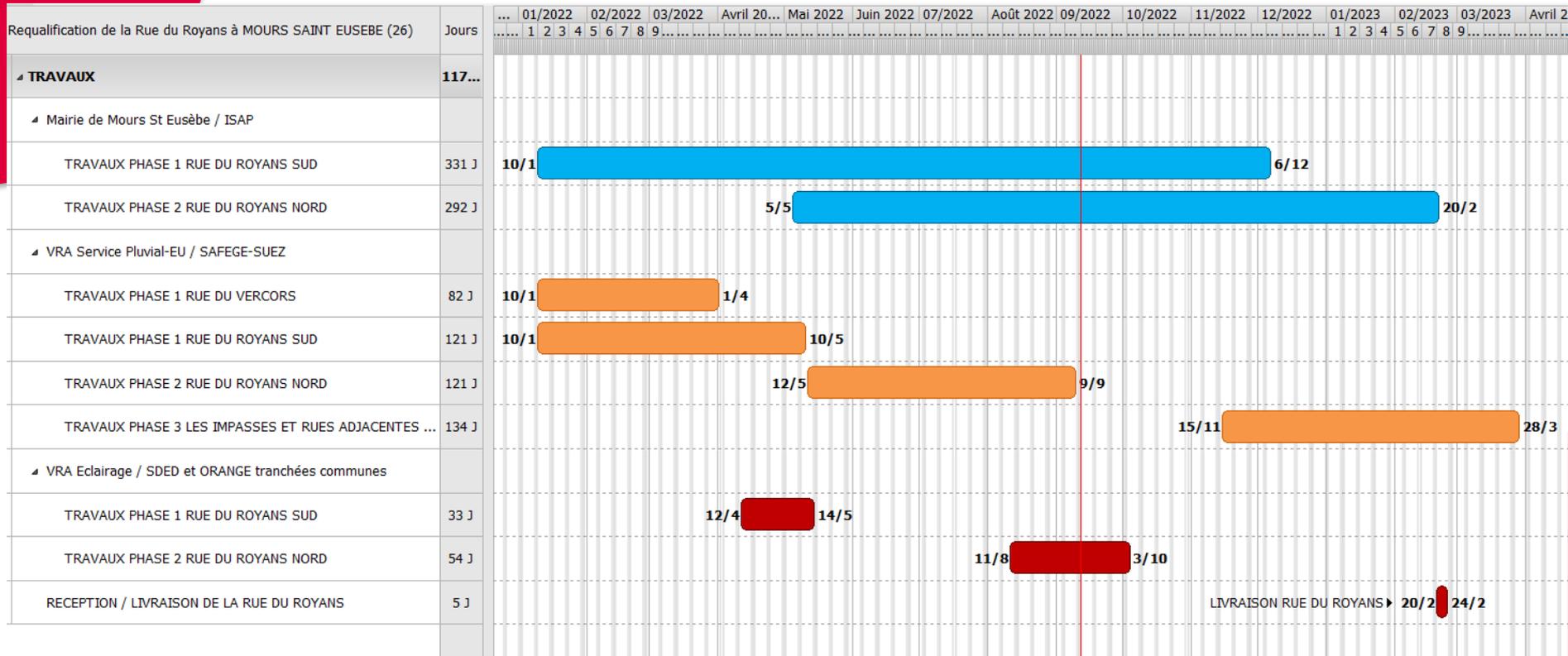
# COUTS ET PHASAGE TRAVAUX



# LES COÛTS POUR LES COLLECTIVITÉS

- Valence Romans Agglo (pluviale + eaux usées) :
  - 2 110 000 € HT
- Commune de Mours Saint Eusèbe ; compris enfouissement des lignes aériennes :
  - 1 510 000 € HT
- TOTAL :
  - **3 620 000 € HT soit 4 344 000€ TTC**

# LE PLANNING TRAVAUX



# Phasage des travaux

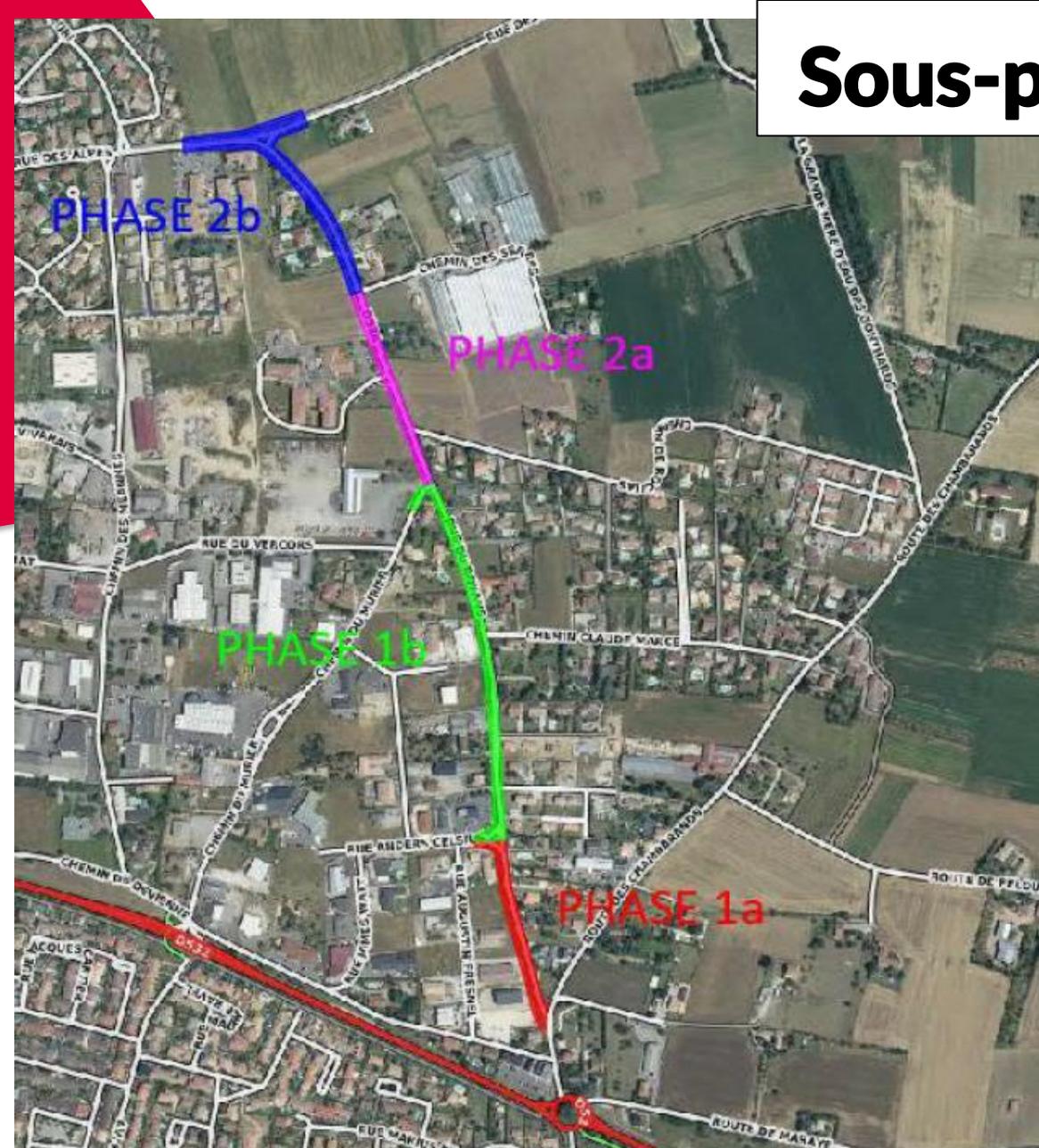
PHASE 1 –  
2022-2023



PHASE 3  
Travaux  
2023 ou  
2024

PHASE 2  
2<sup>ème</sup>  
trimestre  
2023

# Sous-phasage / phase 1 :



Avec alternance de routes barrées avec déviations et de voies en demi-chaussées



# I QUESTIONS DIVERSES

